

## FICHE 21

## Le lac de Sidiailles

Communes : Sidiailles (Cher),  
Saint-Eloy-d'Allier (Allier)

Statut : site inscrit le 23 septembre 1983

Superficie : 775 hectares dont 90 hectares pour le lac

Site interdépartemental :

545 hectares dans le département du Cher,  
230 hectares dans le département de l'Allier

Accès public sur les berges du lac, activités  
nautiques et touristiques réglementées

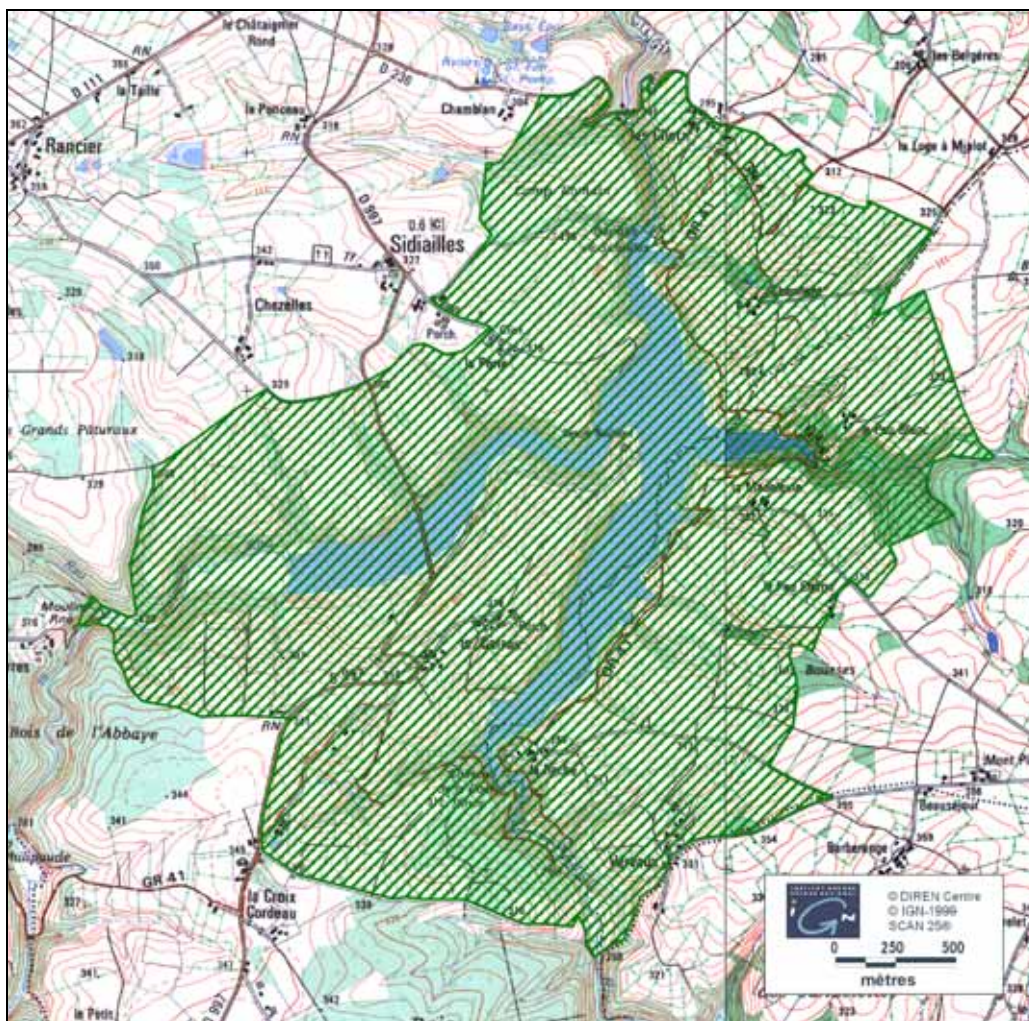


Le lac depuis la pointe du Carroir (bras ouest)

### Motifs de l'inscription

La protection du site a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque qui menaçait d'être atteint par une urbanisation anarchique sur ses abords.

« L'édification d'une résidence secondaire d'aspect architectural agressif à proximité immédiate du château a ému le Conseil Général du Cher qui a demandé le 24 octobre 1977 le classement au titre des sites des rives du plan d'eau. »<sup>1</sup>



Délimitation du périmètre inscrit du lac de Sidiailles

<sup>1</sup> In *Rapport en vue de l'inscription à l'inventaire des sites des rives du plan d'eau de l'Arnon (communes de Saint-Eloy-d'Allier et de Sidiailles)*, Ministère de l'Urbanisme et du Logement, Ministère de l'Environnement, 22 janvier 1982, p. 2.

## Identité et état des lieux

Le site inscrit comprend la totalité du plan d'eau ainsi qu'un large espace de terre autour du lac (plus de sept fois la surface en eau) qui semble joindre les points de plus haute altitude des environs. Il couvre une partie du département du Cher au Nord et à l'Ouest ainsi qu'une moindre partie du département de l'Allier au Sud-Est.

Ce lac artificiel est situé à la confluence de l'Arnon et de la Joyeuse, affluents de la rivière Cher. Il a été créé en 1977 par le département du Cher afin d'alimenter en eau un certain nombre de communes en aval.

Le site est représentatif des paysages de transition qui s'intercalent entre le Berry et le Massif Central.

L'environnement des Monts de la Marche est constitué d'un bocage très vallonné, fait de cultures et de parcelles d'élevage de bœufs charolais qui annoncent le début de la vaste zone d'embouche<sup>2</sup> du Bourbonnais.

Le paysage est structuré par un bocage à maillage assez ouvert dont les haies ont des physionomies variées : haies basses, haies arbustives et haies arborées. Ces physionomies multiples s'expliquent dans bien des cas par un entretien moins rigoureux des « bouchures », haies basses traditionnelles faites de prunelliers, d'aubépines et d'églantiers.

On trouve de vieux arbres incorporés au maillage mais plus fréquemment isolés dans les parcelles du bocage. Il s'agit toujours d'arbres utilitaires desquels les anciennes générations de paysans avaient l'habitude de tirer diverses subsistances. On remarque des arbres fruitiers tels que noyers, cerisiers, châtaigniers, et aussi des chênes qui rappellent la proximité de la Forêt de Tronçais au Nord-Est dans laquelle s'est maintenu un fructueux commerce du bois de chêne.



Collines bocagères mixtes (élevage et céréales) , pentes boisées aux abords du bras ouest du lac



Bras ouest du lac, berge escarpée à roche affleurante, soulignée par une végétation caractéristique (résineux, essences de moyenne montagne et landes à bruyères)



Bâtiment agricole traditionnel avec couverture en tuiles plates cheminée en briques et murs en moellons de schiste enduits à la chaux (Le Carroir, Sidiailles)



Exemple de ferme isolée à cour ouverte, lieu-dit Chaumoux  
Source : Cadastre communal de Sidiailles de 1984

<sup>2</sup> Embouche : élevage sur prairie fertile, avec une faible densité à l'hectare, qui se traduit par des parcelles assez vastes et généralement encloses

Du village de Sidiailles, le périmètre inscrit ne comprend que le cimetière, au lieu-dit La Porte.

Vers 1880, la construction d'une nouvelle église, d'une mairie-école et d'une tuilerie-briqueterie, sous l'impulsion de Hyppolithe Massé de Beaudreuille, maire de Sidiailles et avocat à la Cour de Bourges déplace le chef-lieu paroissial à environ quatre-cent mètres au Nord-Ouest de l'ancienne église paroissiale construite au 12<sup>ème</sup> siècle. Celle-ci est totalement détruite et remplacée par une nouvelle au Nord-Ouest. Le modeste bourg de Saint-Eloy-d'Allier n'est pas inclus dans le périmètre inscrit. En revanche, il y existe un nombre important de fermes isolées et d'écarts (Le Carroir, La Madeleine, La Roche, La Porte, Chaumont, etc). La structure agraire s'organise donc selon l'agencement traditionnel des pays de bocage berrichons, avec des terroirs valorisés par un semi régulier de fermes et de petits hameaux.

Le site a été choisi avantagement pour en faire un lac de barrage : ses contours sont vallonnés ou encaissés, dans une cuvette aux rebords verdoyants laissant rarement voir le lac. Souvent, on ne fait que deviner sa présence. La surface en eau épouse la forme accidentée du terrain ce qui lui confère un tracé oblong, avec quatre bras qui convergent face à la pointe du Carroir pour se borner au barrage implanté plus au Nord.



Les berges les plus escarpées, aux sols généralement impropres à l'exploitation agricole traditionnelle du fait de la roche affleurante (terrains primaires formés de micaschistes et de gneiss), sont ourlées de bois ou occupées par des landes à genêts qui soulignent les caractères pédologiques limitants de ces secteurs. Les pentes qui plongent dans le lac offrent un paysage « sauvage », souvent inaccessible, qui contraste avec l'emprise agricole sur les versants bocagers en pente douce. Dans les parties les plus étroites du lac semblables à des gorges, le paysage devient plus intime (queues Sud et Est, à proximité du barrage au Nord et dans quelques criques). L'ambiance est ici plus semblable aux paysages représentatifs du Massif Central qu'à ceux du Cher.

Perspective intimiste sur une crique du bras sud depuis la Pointe du Carroir

Dans la section la plus accidentée du bras sud, le site inscrit comprend les ruines du château de la Roche-Guillebaud.

La première mention de ce château remonte au début du 12<sup>ème</sup> siècle. L'édifice était le siège d'une des trois grandes seigneuries locales (Châteaumeillant, Culan et la Roche-Guillebaud), créées après l'an mil sous l'impulsion du puissant seigneur de Châteauroux, Eudes de Déols, vassal du duc d'Aquitaine. La place forte sur son étroit éperon rocheux commandait, entre autres, le passage de la vallée de l'Arnon.

La forteresse se trouve maintenant isolée sur son île, entourée par les eaux du lac depuis la construction du barrage. La basse-cour et les dépendances du château s'étendaient vraisemblablement sur la rive nord où des murs en moellons de schiste dissimulés dans les boisements témoignent d'anciennes occupations. L'accès au château se faisait par un pont, dont ne subsistent que les piles.

Du donjon, souligné vigoureusement par la topographie, émane encore l'importance passée de la place-forte malgré l'abandon du site et son absence d'entretien.

Vestiges du Château de la Roche-Guillebaud sur son éperon rocheux à l'extrémité du bras sud



Une base nautique et ses infrastructures prennent place au bord du lac, à la pointe du Carroir.



Base nautique à la Pointe du Carroir, pentes douces à la jonction des trois bras du lac

L'espace de loisirs est constituée d'un parking sur pente, d'un petit camping (35 places), d'un restaurant qui dispose d'une perspective intéressante sur le lac, de quelques bâtiments destinés à entreposer le matériel nautique, d'une mise à l'eau pour les bateaux, d'un petit port où sont rassemblés des pédalos et diverses embarcations légères.



Bâtiments des établissements d'accueil à la Pointe du Carroir

Le chemin de grande randonnée (G.R. 41) emprunte un itinéraire qui permet d'apprécier la valeur du site inscrit et les nuances paysagères du lac de Sidiailles dans toute la partie orientale du lac. Plus facile d'accès, le panorama depuis le pont de la R.D. 997 est un des emplacements intéressants pour apprécier le bras ouest où ne chemine pas le G.R. 41.



Vaste perspective sur le plan d'eau à partir du pont de la R.D. 997

## *Enjeux et orientations pour la gestion*

Le périmètre retenu est très pertinent d'un point de vue paysager puisqu'il intègre approximativement tous les points hauts environnants et, en ce sens, respecte les principes de covisibilité. L'inscription vise la préservation des paysages vus depuis le bord de l'eau et des quelques perspectives étendues sur le lac et les paysages de bocage.

La fréquentation touristique étant réduite aux mois estivaux et la signalétique permettant de bien encadrer les visiteurs pendant cette période (essentiellement à la Pointe du Carroir), le cadre rural est très agréable.

L'état des lieux s'accorde avec les prérogatives de l'inscription. La protection « *ne vise pas uniquement à conserver un caractère exclusivement agricole au site mais à s'assurer qu'un aménagement touristique, qui devra rester de dimensions relativement modestes, pourra respecter l'aspect encore assez naturel de cette cuvette.* »<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Id 1, p 2.